

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Ces comptes-rendus rédigés à partir de notes, ont pour objectif de reprendre les principaux échanges ayant eu lieu lors de ces réunions.

Lors de cette journée, différents documents ont été présentés. Ils sont transmis dans le courriel, incluant cette synthèse.

Pour une meilleure lisibilité, ces CRs se veulent global pour les deux réseaux.

Remerciements Accueil Montrouge

Accueil par Monsieur **Etienne LENGEREAU** – Maire de Montrouge,

Madame **Claude FAVRA**, Première Maire-Adjointe de Montrouge,

Madame **Marie COLAVITA**, Maire-Adjointe de Montrouge,

Présence de

Madame **Dominique FIS**, Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale.

Monsieur **Antoine CUISSET**, Secrétaire Général

Madame **Véronique GARCIA-GILLET**, Inspectrice Éducation Nationale Adjointe en charge du 1^{er} degré

Madame **Maylis PUYGAUTHIER**, cheffe du service SDJES (service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports)

Ordre du jour de la matinée – réseau AMD Éducation :

Accueil par Madame **Virginie LANLO**, 1^{ère} Adjointe au Maire et Responsable du Réseau Éducation 92.

À cet ordre du jour, deux points supplémentaires :

- Accueil des enfants ukrainiens dans nos écoles : dispositions
- Présentation du dispositif des Centres RELIER (Harcèlement et prévention face aux réseaux sociaux) : Ce point n'ayant pu être abordé, vous en trouverez les éléments d'information dans ce CR

- Situation sanitaire
- Préparation de la rentrée 2022
- Valeurs de la République
- Service national universel (SNU)
- Présentation de l'AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt / Innovation dans la forme scolaire – Madame **Virginie LANLO**
- Présentation des dispositifs portés par l'association « Parents Professeurs Ensemble » - Madame **Justine FESNEAU**

C- R, de la page 3 à la page 10

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Dans la continuité de cette matinée, Madame **Claude FAVRA**, Première Maire-Adjointe et Madame **Marie COLAVITA**, Maire-Adjointe, accueillent les réseaux Petite Enfance et Éducation, de 13h30 à 16h00, sur la thématique de la restauration collective.

À cette occasion, nous recevons Madame **Frederika LHUISSIER**, Responsable nationale « Restauration collective – Alimentation », pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et également Madame **Greta BELTCHIKA** pour le site « Ma Cantine ».

Ordre du jour de la matinée – réseau AMD Education & Petite Enfance :

- Les dispositions de la loi EGAlim, complétée par la loi Climat et résilience, pour la restauration collective : Madame **Frederika LHUISSIER**, DGAL remplacée par Madame **Carole FOULON**, cheffe du BPAL
- Les instances de travail collaboratives et de concertation au niveau national : Madame **Frederika LHUISSIER**, DGAL remplacée par Madame **Carole FOULON**, cheffe du BPAL
- La démonstration en direct de l'outil "ma-cantine" par Madame **Greta BELTCHIKA**, équipe "ma-cantine", avec le témoignage en direct de Madame **Elisabeth MASSOT** (responsable restauration Meudon) .

C-R, à partir de la page 11.

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

CR de la réunion AMD Éducation 92

Madame **Dominique FIS** dans le cadre de l'opération « Le quart d'heure lecture » dans toutes les écoles le 10 mars à 10h00 nous lit un texte.

- Accueil des enfants ukrainiens dans nos écoles : dispositions

Recommandations du MNES

- Enfants d'expatriés → scolarisation classique
- Enfants réfugiés → Dans le 1^{er} degré → auprès des mairies avec selon l'âge une adaptation de l'accompagnement → A ce jour 36 classes accueil allophones (à ce jour places dans les classes UPEAA / module provisoire envisageable)
Dans le second degré : démarche dans le CIO de secteur avec structures également adaptées dans les collèges et lycées / enseignement du Russe
- Coordination avec la Préfecture
- Particularité de la scolarité en Ukraine / Russie → rentrée à l'école à 6 ou 7 ans / niveau de scolarisation à adapter
- À ce jour : moins de 10 enfants dans les écoles (chiffres du 8 mars)
La communauté ukrainienne peu nombreuse dans le 92 / plutôt en transit

Pour les enfants de moins de 6 ans : règle nationale scolarisation à 3 ans / droit commun

- Situation sanitaire

Début janvier 4000 cas / jour avec 500 cl fermées par jour

Fin janvier 1000 cas / jour et 300 cl fermées

Début mars 183 cas / jour et 35 cl fermées

Recrutement : + 80 professeurs des écoles depuis janvier même si ce sont des enseignants débutants // les retraités ont été sollicités mais cela n'a pas été un engouement // contrat jusqu'à fin août

Protocole sanitaire : Niveau 2 à compter du 7 mars // en attente pour le 14 mars des instructions

Politique incitative pour l'achat des capteurs de CO2 : communication en direction des communes et du CD depuis décembre → évolution positive financière & de délai (8 € / élève // au 15 avril) – sont pris en compte les achats faits à compter de mars 2021 donc effet rétroactif. Pas de substitution aux mesures du protocole

Sert également de support de calcul de la qualité de l'air

À Nanterre : équipement de tous les espaces ayant suspicion de seuils pouvant être dépassés

A La Garenne : toutes les classes + réfectoire → nécessité d'aérer toutes les heures

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

- Préparation de la rentrée 2022

Constat de rentrée 2021 → Baisse de la démographie au niveau national / Courbe du 92 qui plonge le plus dans l'académie de Versailles → Le plus petit département en termes de scolarisation du 1^{er} degré → Fort écart entre le prévisionnel et le réel : - 4900 élèves

Amélioration du taux d'encadrement → En EP // moyens alloués – Hors EP : des taux d'encadrement objectifs nationaux respectés dès 2021 (24 / cl en GS-CP et CE1)

Pour la rentrée 2022 → La situation démographique dans l'académie : - 4347 élèves dont – 2900 élèves de moins dans le 92. Tendence se conforte et se poursuit // De fait les éléments ont été pris en compte pour la carte scolaire → choix de ne pas retirer d'emploi sur le 92 – maintien des moyens

En prévision : le P/E s'améliore à 5,63 / avant 2016 : 4,95

Récapitulatif de 2017 à 2022 : baisse des effectifs de 10% et pour autant + 200 emplois supplémentaires

Priorités nationales

Limitation à 24 dans les classes de GS – CP & CE1 / Poursuite des dédoublements en GS en Éducation Prioritaire / Amélioration des décharges des directeurs / École Inclusive

Les décharges de directeurs : le régime dans le 92 plus favorable qu'au niveau national depuis longtemps

École Inclusive : ouverture d'une ULIS polyhandicap (lieu non déterminé) / projet de création d'un dispositif d'auto-régulation en partenariat avec l'ARS (implantation non déterminée) → Prise en charge à l'échelle d'une école

Carte scolaire provisoire 2022-2023 → Solde négatif

À ce jour : incertitude pour la rentrée d'où postes conservés pour juin et septembre

Postes de remplaçants en adéquation avec les effectifs / ville (535 emplois soit + 203 depuis 2012)

Afin de pallier les absences / fermetures de classes → proposition de stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires et ce dès février

Écoles bénéficiant d'un CAP (contrats locaux d'accompagnement) → dédoublement envisagé ? / que deviennent les CAP en l'état ? → Réponse de Mme FIS : à la suite de la démission de Mme HELIMAS / rattachement direct au Ministre // Attention particulière mais ne sont plus dans le statut des REP

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Nanterre : Dédoublage des GS en EP → communes prises au dépourvu notamment dans le cadre de l'organisationnel // Intégration de l'Académie dans le réseau des CLA // Quid des RASED → réponse de Madame FIS : 274 postes RASED toutes mentions confondues (un des départements ayant le plus de postes RASED par rapport au nombre d'élèves mais difficultés à pourvoir les RASED – on parle plus de pôle d'intégration de circonscription)

Dans les collèges REP : 27% des moyens alloués pour 16 collèges REP → amélioration des résultats

- Valeurs de la République

- Plan National de Formation
- Faire respecter les principes et valeurs de la République dans le cadre scolaire
- Dans le cadre du renouvellement des PEDT → réflexions en cours avec les référents PEDT

- Service national universel (SNU)

- Pour les jeunes de 15 à 17 ans

- Présentation du dispositif des Centres RELIER (Harcèlement et prévention face aux réseaux sociaux) - Voir les documents de présentation joint à ce CR

Prévenir le cyber harcèlement des enfants et éviter l'adoption de comportements à risque des jeunes victimes de harcèlement

Le harcèlement sous toutes ses formes (cyber harcèlement, harcèlement scolaire, violences intrafamiliales, harcèlement parascolaire...) est massif¹ et à des conséquences sur le développement d'un jeune sur trois de votre territoire.

Parce que les jeunes qui en sont victimes ne parlent pas, nous proposons aux villes qui souhaitent s'engager deux solutions pour être plus proactif dans leurs détections et prise en charge.

Le jeu de cartes de l'École des Réseaux Sociaux pour les élèves de primaire et les groupes d'échanges en ligne pour les jeunes victimes de harcèlement pour les jeunes de 5 à 18 ans. Voici [une présentation des deux projets](#) :

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

1) L'École des Réseaux Sociaux

L'objectif de l'École des Réseaux Sociaux est de permettre aux adultes (parents, enseignants, animateurs de centres de Loisir) d'instaurer **un dialogue continu** pour apprendre aux enfants de primaires à apprendre à mieux se protéger en ligne et adopter un comportement bienveillant.

Pour cela nous déploierons en octobre 2022 un jeu de cartes composé de **59 questions/réponses** permettant d'aborder [tous les sujets à débattre](#) dans toutes les écoles primaires et les centres de Loisirs des 12 départements des [Territoires numériques éducatifs](#) avec l'appui de la Trousse à Projets et du Ministère de l'Éducation Nationale.

Une campagne de communication sera menée avec l'ensemble des associations de parents d'élèves en mai 2022 et en octobre et également une formation des enseignants avec CANOPE.

Cela complètera l'ensemble des réponses et activités gratuites en ligne déjà présente sur le site de <http://lecoledesreseauxsociaux.org/>
Vous trouverez une présentation du projet dans [ce document](#).

Si vous êtes intéressés par déployer ce projet en octobre 2022, il faudrait :

- 1) Financer la production des jeux de cartes (800 jeux/département – 10 €/jeu). Une demande de financement va être adressée dans ce sens à la banque des territoires dans le cadre de l'appel à projet numérique éducatif – numérique inclusif
- 2) Distribuer les jeux entre les différentes villes et ensuite au niveau des écoles primaires et centres de loisir
- 3) Animer une campagne de communication à destination des parents, établissements scolaires, centres de loisirs

Votre contact pour ce projet est Apolline apolline@schoolofsocialnetworks.org

07 82 14 89 57

2) Les Centres Relier

Les psychologues des Centres Relier sont à la disposition des parents et des jeunes victimes de harcèlement pour les aider à trouver une solution adaptée à chaque jeune victime pour se relier durablement à son environnement. Nous proposons aux jeunes des groupes d'échange en ligne pour leur permettre d'échanger dans un cadre bienveillant entre jeunes, reprendre confiance et se projeter à nouveau.

Voici une présentation [du projet ici](#) :

Nous ciblons en 2022-2023 d'atteindre 1200 jeunes victimes de harcèlement de 18 villes d'île de France et de la Réunion.

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Nous proposons aux villes intéressées la démarche suivante :

- 1) **Mobilisation** de l'ensemble des établissements scolaires, associations de parents d'élèves, partenaires éducatifs pour présenter la démarche
- 2) **Informer** : Edition d'un guide numérique à destination des parents et professionnels pour présenter à l'échelle du territoire les actions des différents acteurs pour les jeunes victimes de harcèlement
- 3) **Former** : Formation gratuite en ligne des parents et professionnels pour mieux détecter et prendre en charge les jeunes victimes de harcèlement ([voir présentation](#))
- 4) **Écouter** : Écoute gratuite téléphonique des parents et des jeunes par nos psychologues
- 5) **Accompagner** : Groupe d'échange en ligne entre jeunes encadré par des psychologues ([voir présentation](#))
- 6) **Relier** : Aide pour trouver la solution adaptée à chaque jeune

Nous menons un programme de recherche pour évaluer sur 3 ans l'impact de ce dispositif sur la reconstruction des jeunes.

Nous discutons vendredi avec les équipes du Plessis-Robinson au sujet des Centres Relier.

Nous interviendrons également avec l'Institut des Hauts de Seine dans le cadre des forums Giga la vie <https://www.institut-hauts-de-seine.org/institutdeshautsdeseine-giga-la-vie.html>

Le financement de ce projet est porté par des Fondations et nous demandons, une fois passée la première année un complément de participation aux frais de psychologues par les villes partenaires.

Si d'autres villes des hauts de seine sont intéressées, votre contact pour ce projet est Pierre-Hadrien pierrehadrien@centresrelier.org **06 77 74 40 23**

- **Présentation de l'AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt / Innovation dans la forme scolaire**

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Cet AMI s'adresse à toutes les collectivités territoriales sans distinction

Ce projet est piloté par le Secrétariat Général pour l'Investissements (SGPI), la DGESCO (Direction Général de l'Enseignement Scolaire) ainsi que la Banque des Territoires

Cet appel est doté d'une enveloppe de 250 M€. Compte tenu de l'ambition de transformation à l'échelle des territoires, le montant minimum de la subvention PIA demandée pour chaque projet devra être de 2 M€ et les projets seront engagés sur une durée de 5 ans. Deux levées de soumission des dossiers sont prévues dans un premier temps en 2022 : le premier appel se clôt le 20 mars 2022.

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Un deuxième appel sera clos le 15 septembre 2022. Les candidatures qui ne seront pas retenues en première intention bénéficieront de recommandations du jury qui pourront les guider dans la formulation d'une nouvelle candidature consolidée lors d'une vague ultérieure.

Au-delà des deux vagues prévues en 2022, un nombre de vagues de sélection ultérieures pourra être organisé, sous réserve de disponibilité budgétaire et en fonction des besoins, sur une durée prévisionnelle de cinq ans.

Objectifs

Expérimenter de nouveaux environnements d'apprentissages

Le présent appel à manifestation d'intérêt représente la première vague d'un processus de soutien à l'expérimentation dans le domaine des environnements d'apprentissage. L'objectif est de concevoir et d'expérimenter de nouvelles formes scolaires qui facilitent les coopérations et les apprentissages pour s'adapter aux besoins des élèves, aux exigences de la société, aux nouveaux savoirs, à la complexité et à l'incertitude.

Trois axes thématiques en particulier ont été retenus

- Proposer des modalités d'organisation scolaire qui garantissent de meilleurs apprentissages
 - Agir sur le temps scolaire
 - Faire évoluer les espaces d'apprentissage et de vie scolaire
- Développer des compétences à s'orienter tout au long de la vie en proposant des modalités d'organisation scolaire qui garantissent de meilleurs apprentissages - Accompagner le parcours de l'élève et le développement des compétences du XXI^e siècle
 - Enrichir la construction du parcours de l'élève en encourageant la mobilité
 - Sécuriser le parcours d'orientation de l'élève lors des phases de transition
 - Développer des compétences à s'orienter tout au long de la vie
 - Élargir et valoriser le portefeuille de compétences
 - Améliorer le climat scolaire
 - Lutter contre le décrochage scolaire
- Penser de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs de la communauté éducative
 - Développer la coopération entre enseignants
 - Favoriser l'ouverture et la mobilité internationale
 - Rapprocher l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
 - Dynamiser la relation famille - École

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Pour pouvoir développer des expérimentations à l'échelle du territoire, il s'agira de nouer et consolider les partenariats de l'École. Les candidatures valoriseront, le cas échéant, tous les dispositifs et périmètres (PIA3, Territoire Numérique Éducatif, cité éducative, REP+...) existants ou en cours de déploiement qui permettraient de renforcer la dynamique territoriale.

Les réponses à cet appel à manifestation d'intérêt peuvent revêtir deux formes :

- La proposition d'une expérimentation correspondant à un des trois axes, y compris en prenant appui sur les dynamiques déjà à l'œuvre dans certains territoires ;
- La proposition d'une expérimentation correspondant à plusieurs des trois axes, avec un effet démonstrateur transformant de manière structurelle la forme scolaire au service d'une meilleure réussite des élèves.

Créer un réseau national d'acteurs engagés dans une démarche de R&D

Le pilotage de cet appel est inspiré des recommandations qui favorisent le passage d'une logique d'expérimentation à une logique de R&D qui permet à tous d'apprendre des réussites mais aussi des échecs.

Démarche d'expérimentation et de recherche :

Les expérimentations peuvent concerner tous les aspects de la forme scolaire pour faciliter les coopérations et les apprentissages : « l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la liaison entre les différents niveaux d'enseignement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, l'enseignement dans une langue vivante étrangère ou régionale, les échanges avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire, l'utilisation des outils et ressources numériques, la répartition des heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année scolaire, les procédures d'orientation des élèves et la participation des parents d'élèves à la vie de l'école ou de l'établissement. »

L'expérimentation doit répondre à un projet collectif évaluable dans ses modalités comme dans ses effets, et s'appuyer sur les acquis de la recherche ou sur l'apport de chercheurs pour produire de nouveaux résultats de recherche permettant de faire progresser les apprentissages et de faire évoluer la forme scolaire. Elle doit être adossée à la recherche et à la comparaison internationale, pour garantir une démarche scientifique de détermination des objectifs, des indicateurs et des procédures d'évaluation.

Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt seront accompagnés dans leur expérimentation. Un « environnement d'apprentissage » ad hoc sera constitué pour les accueillir (collaboration entre porteurs, avec des chercheurs, approches participatives de recherche sur les apprentissages, capitalisation des connaissances produites, ouverture et partenariats internationaux et partage des résultats des expérimentations).

<https://www.gouvernement.fr/education-formation-jeunesse-et-culture>

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

- Présentation des dispositifs portés par l'association « Parents Professeurs Ensemble » - Madame Justine FESNEAU

Présentation d'un projet lancé à Meudon, *Promenons-nous dans nos histoires*, il y a 5 ans et que nous continuons année après année.

L'originalité de ce programme tient au fait que l'on travaille à la fois sur la montée en compétences des animateurs d'accueils de loisirs et sur le soutien à la parentalité.

Elle parle d'un sujet qui est clé : celui des livres pour que les enfants réussissent les apprentissages fondamentaux.

=> animateurs sont nourris, cela donne du sens à leur mission, et sont motivés.

=> Côté parents, ils mesurent avec ce type d'actions la qualité de ce que nous montons avec les équipes, cela crée du lien avec les familles et pour une partie d'entre eux cela les mobilise pour raconter plus d'histoires aux enfants.

Vidéo Présentation du programme :

<https://www.dropbox.com/s/aexmsvumvlhxn3z/Vid%C3%A9o%20version%20mairies%20PNDH.mov?dl=0>

Présentation de l'action : **Voir le document de présentation joint à ce CR**

- 1- Historique
- 2- Enjeu
- 3- Actions
 - a. Les sessions de réflexion
 - b. Les ateliers parents enfants
 - c. La bibliothèque tournante et les
- 4- Perspective

Prix des bébés Lecteurs → Aller voir !

Ouvrir l'École aux Parents → voir avec Madame **Véronique GARCIA GILLET**

Supports joints :

- *Fiches de Présentation :*
 - *Promenons dans nos histoires*
 - *Centres RELIER*
- *Présentation DSDEN « AMD 10 mars définitif »*
- *Livret PEDT PM*
- *Communications capteurs CO₂*

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Restauration collective

Ce compte-rendu a pour objectif de reprendre les principaux échanges et de transmettre les essentielles informations communiquées, lors de cette réunion.

Pour rappel, l'ordre du jour :

- I. Les dispositions de la loi EGalim, complétée par la loi Climat et résilience, pour la restauration collective : Madame **Carole FOULON***, Cheffe du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, au sein du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.
- II. Les instances de concertation et de travail avec les acteurs.
- III. La démonstration de l'outil "ma-cantine" par Madame **Greta BELTCHIKA**, chargée de déploiement au sein de l'équipe de "ma-cantine", avec le témoignage de Madame **Elisabeth MASSOT** (responsable restauration Meudon)

Madame **Frederika LHUISSIER, Responsable nationale « Restauration collective – Alimentation », pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et également référente pour le site « Ma Cantine » : excusée*



Lors de cette réunion au sein de l'Hôtel de Ville de Montrouge, ce sont plus de 35 participants, Elus et collaborateurs d'une vingtaine de communes, qui ont échangé sur l'ensemble des dispositions relevant de la restauration collective.

Madame **Virginie LANLO**, Première Maire-Adjointe de Meudon et Responsable du Réseau Éducation a tenu à remercier à Monsieur **Etienne LENGEREAU**, Maire de Montrouge, Madame **Claude FAVRA**, Première Maire-Adjointe et Madame **Marie COLAVITA**, Maire-Adjointe, pour leur accueil.

Elle a également adressé ses remerciements aux Membres des Réseaux Éducation et Petite Enfance 92, pour leur présence, à Madame **Carole FOULON**, Cheffe du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, au sein du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation ainsi qu'à Madame **Greta BELTCHIKA**, Chargée de déploiement au sein de l'équipe de « ma-cantine ».

Madame **Elsa CHELLY**, Maire-Adjointe de Levallois et responsable du réseau Petite Enfance 92, ayant eu un impératif, elle a demandé de bien vouloir l'excuser et a souhaité à toutes et tous de nombreux et riches échanges.

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

I. Les dispositions de la loi EGAlim, complétée par la loi Climat et résilience, pour la restauration collective : Madame Carole FOULON, Cheffe du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, au sein du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Madame **Carole FOULON** remercie les Réseaux Éducation et Petite Enfance 92, pour cette invitation. Elle confirme la nécessité de travailler en collaboration avec les collectivités territoriales, afin de pouvoir progresser dans le cadre de la politique de l'alimentation collective.

Elle rappelle la genèse de la Loi EGAlim et les lois qui viennent renforcer celle-ci. La loi EGAlim du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, est née des réflexions engagées, lors des États généraux de l'alimentation en 2017. Elle a pour volonté de redéfinir la politique de l'alimentation, en prescrivant des mesures relatives à la restauration collective publique.

Les principaux axes ont des enjeux de justice social (lutte contre la précarité alimentaire) :

- Approvisionnement en produits durables et de qualité, (diversification des sources de protéines)
- Information aux usagers
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et les dons alimentaires
- Mesures environnementales et notamment la substitution des plastiques

À travers ces mesures, c'est la nécessité de soutenir le changement de l'éducation alimentaire.

La loi Climat et Résilience (aout 2021) vient également renforcer les objectifs de la loi EGAlim, en étendant toutes ses dispositions à la restauration privée, à partir de 2024-2025.

- *Article 60, Convention citoyenne pour le climat*

Présentation à partir du support de communication :

Loi EGAlim et loi Climat et résilience - Dispositions concernant la Restauration collective- Outils d'accompagnement.

Les dispositions de la loi concernant la restauration collective :

➤ Les mesures de loi EGAlim concernant la restauration collective, page 3 :
Dans un premier les acteurs concernés par ces mesures sont les secteurs de la restauration, en lien direct avec le service public ou intégré au public.
Comme indiqué précédemment, le secteur privé sera également concerné pour appliquer ces mêmes mesures à partir de 2024 / 2025.

➤ 5 mesures phares pour la restauration collective, page 4 :
Une application progressive et différenciée, selon les secteurs :

- Information des convives, depuis janvier 2020
- Des produits durables et de qualité, janvier 2022

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Objectifs :

- Diversification des sources de protéines et menu végétarien, débute par une phase d'expérimentation 1^{er} janvier 2019 (2 ans)

Mise en place d'un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas.

- Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires, depuis 2019

Restaurations collectives publiques et privées, préparant plus de 3 000 repas, par jour, obligation de proposer une convention de dons à une association habilitée.

- Substitution des plastiques :

Ustensiles à usage unique en matière plastique (gobelets, verres, assiettes, pailles...) interdits, depuis janvier 2020

Interdiction des contenants alimentaires en plastique / Revoir la gestion des contenants, janvier 2025

Livre blanc en cours d'élaboration sur la substitution du plastique.

- Des produits durables et de qualité...page 5, page 6 :

- La Loi Climat et Résilience introduit un objectif supplémentaire :

Taux fixé à 60% du total achat « viandes et poissons » composé des produits de qualité et durables ; taux fixé à 100% pour la restauration de l'État au 1^{er} janvier 2024. *Pêche durable" & aquaculture.*

- L'ensemble des produits durables et de qualité ciblée est défini par la loi EGalim, renforcée par la Loi Climat et Résilience.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de favoriser les circuits et les produits locaux, au sein de la restauration collective et de développer les liens entre les acteurs d'un territoire : collectivités, entreprises, artisans de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le plan de relance a permis de subventionner la mise en place de PAT.

330 PAT au niveau national, au 1^{er} janvier 2022. Aucun PAT, pour l'instant dans les Hauts-de-Seine.

Un observatoire du PAT peut répondre à toutes les questions relatives à ce sujet.

- Informations des convives, page 7.

- Communication sur le plan alimentaire, à disposition des convives sur la qualité des approvisionnements.

- Diversification des sources de protéines et menu végétarien, page 8

L'expérimentation quotidienne : A noter que les communes sont opposées à ce que cela devienne une obligation (AMF).

- Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires, page 9.

Les obligations relatives au don alimentaire introduites par la Loi Garot, sont étendues à certains opérateurs de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective publique et privée.

Les Elus présents font part de la complexité de mettre en place cette nouvelle réglementation. C'est un énorme enjeu au niveau logistique.

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

- Réduction de l'usage du plastique, page 10, page 11.
La substitution des plastiques reste un sujet majeur. Certaines communes ont déjà travaillé sur les contenants alimentaires de cuisson. Cela implique aussi une réflexion sur la manutention pour le personnel.
- État des lieux et constats actuels, page 12.
Les établissements ayant appliqué les mesures de la Loi EGalim : retour positif.

Échanges :

Les Elus précisent que certaines collectivités qui sont en cours de marché, attendent la fin de celui-ci, pour faire un appel à projet. D'autres renégocient le marché actuel mais ces démarches sont souvent complexes.

Menu végétarien :

Certaines communes mettent en place des pesées des déchets, par domaine. Le constat est que ce menu rencontre peu de succès auprès des élèves et que le gâchis est très important.

Dons alimentaires :

Il s'agit de produits alimentaires frais, non consommés. La plupart du temps, les denrées ne correspondant pas à l'attente des associations.
Un modèle de convention peut être proposé.
La Loi Garot établit différents axes.

Contenants :

Des villes ont opté pour des bacs inox, adaptés aux fours actuels. Une vigilance est portée sur la qualité mais également sur la dimension. En effet, il s'agit aussi de porter l'attention sur les conditions de travail des agents (charges et troubles musculo squelettiques, TMS).
Le Conseil National de la restauration Collective (CNRC) doit mettre en place un groupe de travail pour étudier sur ce sujet.

II. Les instances de concertation et de travail avec les acteurs.

Plusieurs instances travaillent conjointement sur la question de l'alimentation.

- Le Conseil National de l'Alimentation (CNA), page 14
Il participe à l'élaboration et au suivi du Programme national pour l'alimentation (PNA).
- Le Conseil National de la Restauration Collective (CNRC), page 15
Il accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de la Loi EGalim. L'enjeu économique fait partie intégrante des réflexions aussi bien au niveau des opérateurs techniques que des acteurs du secteur public.

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

- Les dispositifs et outils pour les acteurs de la restauration collective, page 16
- Le bouquet de ressources, page 17
- Les outils accessibles à tous, page 18, page 19

Tous les acteurs impliqués participent à l'élaboration de ces guides. Ils ont pour objectif de simplifier des informations parfois difficiles à appréhender.

Échanges.

Pour la question des grammages, il est demandé un assouplissement de ces derniers. Il doit être en effet adapté à l'âge de l'enfant, pour éviter le gaspillage. Actuellement, un travail est mené sur les recommandations nutritionnelles pour les enfants. Un guide est en cours d'élaboration incluant le menu végétarien. Il est nécessaire de prendre en compte l'aspect social.

Le bien-manger coûte cher, il est nécessaire que les collectivités soient accompagnées.

III. La démonstration de l'outil "ma-cantine" par Madame Greta BELTCHIKA, chargée de déploiement au sein de l'équipe de "ma-cantine", avec le témoignage de Madame Elisabeth MASSOT (responsable restauration Meudon)

- Ma cantine : page 20, page 21

C'est un outil numérique mis en ligne depuis le début de l'année 2021 qui comporte différentes fonctionnalités.

Cette plateforme est destinée aux gestionnaires, aux parents et aux Elus. C'est un service public.

Elle synthétise les différents volets de la Loi EGalim, elle propose des guides et des outils pour accompagner les acteurs.

Démonstration :

Dans le cadre d'un gestionnaire de cantine :

Il est possible de consulter les statistiques permettant une visibilité de ce qui se fait au sein des collectivités : partages d'expériences.

Madame **Elisabeth MASSOT**, Responsable restauration à Meudon, fait part de son expérience.

- Accueil favorable : facile d'accès et source d'informations.
- « Boîte à outil » facilitant la mise en œuvre des enjeux de la loi EGalim.
- Élaboration de pistes de travail.

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Échanges :

Les données enregistrées ne sont pas communiquées sauf si le gestionnaire le permet (publication à la décision du gestionnaire).

Certaines communes peuvent rencontrer des difficultés, par manque de temps à travailler, sur cette plateforme.

À ce jour, 1500 abonnés à « Ma Cantine ».

Le projet alimentaire territorial.

- Proposition d'une conférence dédiée à cette thématique.
- Réflexion d'une mise mutualisation communes, EPT, Départements (78/92).
- Lien entre un territoire urbain et des villes rurales
- Nécessité de travailler en lien avec différents partenaires : bassin d'approvisionnement au niveau régional, interdépartemental
- Échanges de pratiques via AGORES (Association nationale des directeurs de la restauration collective) et Le réseau *Restau'Co* (**réseau Interprofessionnel** de la restauration collective).

Charte alimentaire :

Expérience menée à Courbevoie.

Projet pour une charte alimentaire spécifique à la restauration alimentaire en 2023.

Dans le cadre de l'application de la Loi EGAlim (2025), les éventuelles sanctions ne sont pas connues à ce jour.

Lien entre le repas réservé, consommé et gaspillé...

Expérimentation sur le lien entre la réservation au sein de la restauration collective et le gaspillage alimentaire

Travail en amont sur le nombre de repas livrés et le nombre de repas consommés.

Conclusion :

Madame **Virginie LANLO** remercie une nouvelle fois les Réseaux Éducation et Petite enfance pour leur présence, chacune des intervenantes pour leurs interventions ainsi que la Mairie de Montrouge pour son accueil.

Elle précise que le sujet de la restauration collective et les mesures de la Loi EGAlim restent un enjeu majeur pour les communes.

Il pourrait être envisagé d'organiser une réunion ou une visioconférence sur la thématique du projet alimentaire territorial.

Réunions Réseaux Éducation & Petite Enfance 92, Hôtel de Ville de Montrouge Jeudi 10 mars 2022

Informations et liens internet :

PowerPoint : « Loi EGAlim et la loi Climat et Résilience
Dispositions concernant la restauration collective
Outils d'accompagnement. »

LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGAlim

LOI n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot.

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience.

<https://ma-cantine.beta.gouv.fr>

<https://www.agores.asso.fr>

<https://restauco.fr/>